

Bureau du 17 septembre 2001

Décision n° 2001-0157

commune (s) : Saint Fons

objet : **Revente, à la Commune, de huit garages situés 7, rue Francis de Pressensé ainsi que de la jouissance du terrain s'y rattachant**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de Saint Fons, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 200 000 F, conforme à l'avis des services fiscaux, la propriété située sur le territoire de cette commune, 7, rue Francis de Pressensé, pour permettre à cette dernière de redynamiser son centre-ville.

Il s'agit de huit garages faisant partie d'un lot à créer, ainsi que de la jouissance d'un terrain s'y rattachant, l'ensemble à détacher d'une parcelle de 1 000 mètres carrés cadastrée sous le numéro 256 de la section AC.

La commune de Saint Fons, qui s'est engagée à préfinancer l'achat de ce bien par la Communauté urbaine, en vue d'augmenter la capacité en stationnement du secteur, le lui rachèterait au prix de 200 000 F moyennant lequel il a été préempté et lui rembourserait ses frais d'acquisition ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de la cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,